



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Services publics

Question écrite n° 50583

Texte de la question

M. Roland Vuillaume appelle l'attention de M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace sur les restructurations de France Telecom en Franche-Comté. Il apparaît ainsi que l'agence commerciale spécialisée dans la clientèle entreprise de Besançon a récemment été rattachée à la région Bourgogne. De même, le centre d'approvisionnement de la direction régionale de France Telecom devrait connaître le même sort à partir du mois de mars 1997, ainsi que le service de supervision des brasseurs numériques de transmission de données. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en réseau de l'ensemble des centres de renseignements téléphoniques de Franche-Comté, Besançon, Montbéliard, Lons-le-Saunier devraient relever du centre de Dijon. Ces restructurations représentent pour la Franche-Comté un gisement de plus de 150 emplois. Or, elles suscitent de nombreuses inquiétudes chez les personnels de France Telecom et les élus de la région. Il faut en effet rappeler que depuis sa reconnaissance administrative, la Franche-Comté a toujours été considérée comme une région autonome et a part entière au sein de l'organisation territoriale de France Telecom. Le rattachement de la plupart des télécommunications au site de Dijon et à la région Bourgogne remet en cause sa propre indépendance. De plus, il risque d'entraîner de graves conséquences sur l'emploi des personnels en cause mais aussi sur le développement économique de la région. La reconnaissance de l'autonomie de la région Franche-Comté en ce domaine a en effet jusqu'ici permis d'assurer la proximité des services de gestion de télécommunications avec les entreprises, notamment les plus petites d'entre elles au sein de cette zone. Aussi, il lui demande si les inquiétudes des personnels de France Telecom installés en Franche-Comté sont fondées et quelles mesures il entend prendre afin que cette grande entreprise respecte les principes de maintien des services publics et d'aménagement du territoire, y compris dans le cadre de sa prochaine privatisation.

Données clés

Auteur : [M. Vuillaume Roland](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50583

Rubrique : Secteur public

Ministère interrogé : télécommunications et espace

Ministère attributaire : télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1857